



Commune de Rixensart

PROCÈS VERBAL DE LA REUNION CONJOINTE DU CONSEIL COMMUNAL ET DU CONSEIL DU CPAS DU 16 NOVEMBRE 2020

PRESENTS

Madame Patricia LEBON, Bourgmestre - Présidente;
Madame Sylvie VAN den EYNDE-CAYPHAS, Messieurs Grégory VERTE, Vincent GARNY, Bernard REMUE et Christophe HANIN, Échevins;

Monsieur Etienne DUBUISSON, Madame Catherine DE TROYER, Monsieur Sylvain THIEBAUT, Madame Anne-Françoise JANS-JARDON, Messieurs Olivier CARDON de LICHTBUER, Michel DESCHUTTER, Thierry BENNERT, Julien GHOBERT, Mesdames Fabienne PETIBERGHEIN, Amandine HONHON, Messieurs Michel COENRAETS, Philippe de CARTIER d'YVES, Andrea ZANAGLIO, Mesdames Aurélie LAURENT, Anne LAMBELIN, Charlotte RIGO, Monsieur Philippe LAUWERS, Madame Barbara LEFEVRE, Messieurs Christian CHATELLE et Vincent DARMSTAEDTER, Conseillers;

Monsieur Pierre VENDY, Directeur général.

M. Gaëtan PIRART, Président du CPAS ;

Mesdames Mélusine BARONIAN, Paola CONNOR, Messieurs Benjamin DEVEUSTER, Gérard DIVE, Stéphane SCHREURS, Claude SPINOIT, Madame Anne THIRY, Monsieur Philip TINANT, Mesdames Pascale VAN BEGIN et Bénédicte WINTQUIN, Membres du Conseil d'Action sociale.

Madame Laurence VANDER LINDEN, Directrice générale du CPAS

La séance s'est tenue en vidéoconférence conformément au décret wallon du 1^{er} octobre 2020 organisant jusqu'au 31 mars 2021 la tenue des réunions des organes communaux et provinciaux et a été diffusée en ligne sur le facebook communal.

LA SÉANCE EST OUVERTE À 19H05

Séance publique

DIRECTION GÉNÉRALE

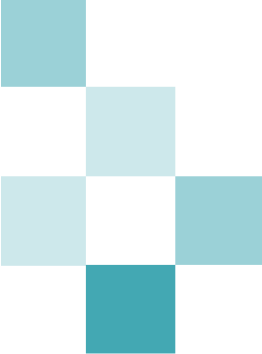
1. Présentation de la société de logements publics "Notre Maison".

Le Conseil communal et le Conseil du CPAS accueillent via l'application ZOOM, Monsieur Vincent DEMANET, Président du Conseil d'administration et Madame Anne-Françoise MOUTON, Directrice administrative et sociale.

Ils font une présentation détaillée de la société de logements publics "Notre Maison", des différentes infrastructures se trouvant sur le territoire rixensartois, les projets futurs,....



Comité de concertation Commune - CPAS Rixensart



1. HISTORIQUE DE NOTRE MAISON

2. PATRIMOINE

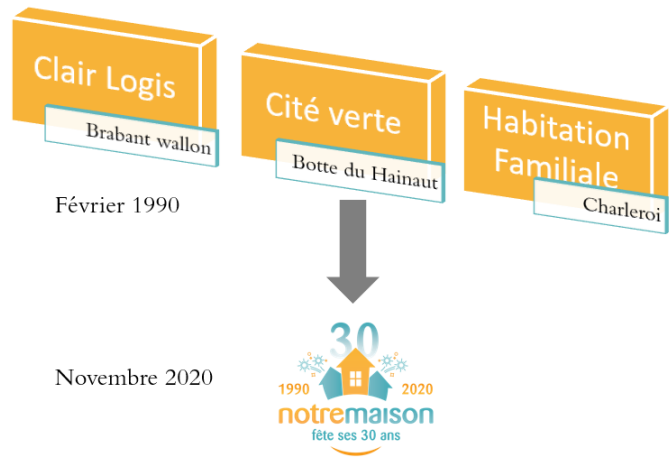
3. TRAVAUX

- Pivert II
- Garages Fond Tasnier
- Proposition PRE

4. DANS LES QUARTIERS...

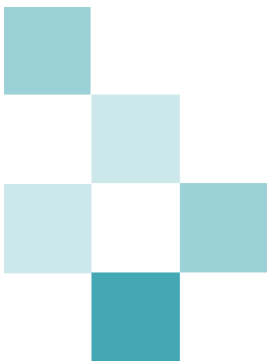
1. HISTORIQUE DE NOTRE MAISON

- 1990 - Fusion des 3 sociétés



- 2001 – Définition du nouveau périmètre des SLSP par le Gouvernement wallon

3



1. HISTORIQUE DE NOTRE MAISON

2. PATRIMOINE

3. TRAVAUX

- Pivert II
- Garages Fond Tasnier
- Proposition PRE

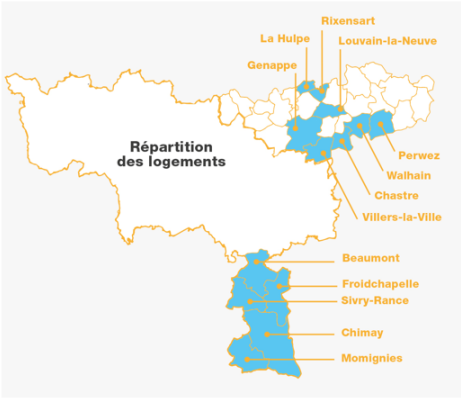
4. DANS LES QUARTIERS...



4

2. PATRIMOINE DE NOTRE MAISON

Répartition des logements de Notre Maison



2.185 logements
dont 392 à Rixensart

Nombre de logements par commune
Plus 20 logements sur Charleroi

Ottignies	433
Louvain-la-Neuve	392
Rixensart	291
Chastre	211
Genappe	128
Perwez	96
Villers-la-Ville	47
Walhain	45
La Hulpe	176
Beaumont	141
Chimay	111
Momignies	52
Froidchapelle	42
Sivry-Rance	

5

2. PATRIMOINE DE NOTRE MAISON

Répartition des logements sur la commune de Rixensart

Rixensart

Appartements				
studio	1ch	2ch	3ch	4ch
9	43	61	41	8

162

Genval

Appartements				
studio	1ch	2ch	3ch	4ch
1	38	104	24	/

167

Maisons		
3ch	4ch	5ch
47	10	6

63

6

2. PATRIMOINE DE NOTRE MAISON

Les dernières implantations à Rixensart

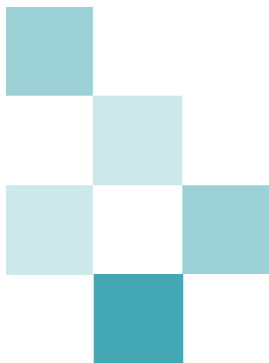


Clos des Marnières, 3



Place Communale à Genval

7



1. HISTORIQUE DE NOTRE MAISON

2. PATRIMOINE

3. TRAVAUX

- Pivert II
- Garages Fond Tasnier
- Proposition PRE

4. DANS LES QUARTIERS...

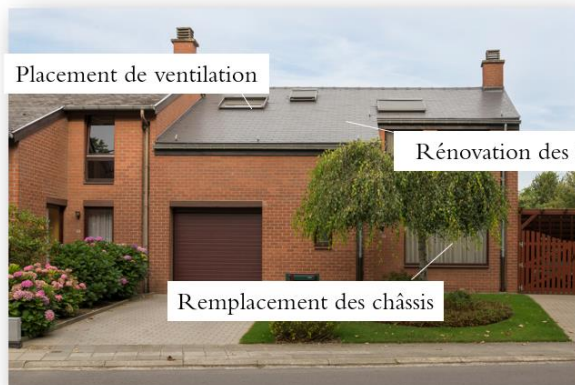


8

3. TRAVAUX

Pivert II – 2015 & 2016

- Rénovation de 55 logements



912.190 €

9

3. TRAVAUX

Garages Fond Tasnier - 2017

- Rénovation de voirie extérieures – Ed T. 16-18 & 20-24
- Rénovation des garages
- Remise en conformité incendie
- Contrôle d'accès par badge

109.320 €

10

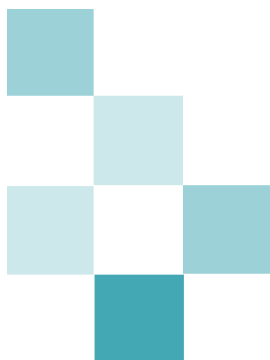
3. TRAVAUX

Proposition du Plan de Rénovation Énergétique (PRE)

- Rénovation de près de 100 logements à Fond Tasnier



11



1. HISTORIQUE DE NOTRE MAISON
2. PATRIMOINE
3. TRAVAUX

4. DANS LES QUARTIERS...

- Les partenaires
- Zoom sur la Régie des Quartiers



12

4. DANS LES QUARTIERS...

Les partenaires

Plusieurs partenaires sont présents dans les quartiers :

- Service social de Notre Maison
- Cpas
- D'clic
- AMO
- ...

Zoom sur la Régie des Quartiers

13

4. DANS LES QUARTIERS...

Zoom sur la Régie des quartiers



4. DANS LES QUARTIERS...

Missions de la Régie des Quartiers

- Dynamisation des quartiers, notamment :



Potager collectif
avec D'clac



Repair Café



Participation citoyenne

15

4. DANS LES QUARTIERS...

Missions de la Régie des Quartiers

- Réinsertion professionnelle :
remise en état des logements



Rénovation Primevères

16

S'en suit une discussion.

2. Synergies Commune/CPAS et économies d'échelles.

Monsieur PIRART, Président du CPAS, prend la parole et présente le rapport relatif aux synergies mises en place entre la Commune et le CPAS. Ce dernier est une annexe obligatoire au budget du CPAS qui sera présenté au Conseil de l'Action sociale le 19 novembre prochain.

Il rappelle que ce rapport a été établi par le Directeur général communal et le Directeur général faisant fonction du CPAS le 25 octobre dernier. Ensuite, il a été présenté et discuté au Codir conjoint puis au Comité de concertation.

Il remercie toutes les personnes qui ont travaillé à l'élaboration de ce rapport dont la mouture est différente des années précédentes.

Il explique les principales synergies, reprises dans la grille de synthèse :

- Le service informatique : il est à remarquer que cette synergie ne fonctionne pas très bien. Il y a une amélioration depuis l'intervention de la société IMIO mais il y a beaucoup de retard à résorber. Cela va dans le bon sens.
- Le SIPPT : Avec l'engagement récent d'une 2^{ème} personne, cela va dans le bon sens mais la situation est très compliquée et actuellement ce service ne gère que l'urgence. Le comité de concertation a demandé une réunion du Codir conjoint pour proposer une solution.
- Le service des marchés publics : c'est mieux des améliorations sont possibles.

Monsieur DIVE fait un commentaire général, suivi de remarques plus spécifiques :

« Je tiens à remercier le comité de direction conjoint, au nom du groupe des conseillers Ecolo, pour le travail réalisé à l'occasion de ce nouveau rapport annuel des synergies entre la commune et le CPAS. Grâce notamment au nouveau cadre dressé par la région wallonne et à la volonté déclarée du comité de direction conjoint de mieux coopérer, le rapport de cette année présente une vision plus transparente et plus complète de ces synergies. Les synergies actuelles sont objectivées dans leurs objectifs, mode de réalisation et mise-en-œuvre. En outre, les améliorations envisagées et les nouveaux objectifs à mettre en chantier sont clairement identifiés. La décision de tenir plus régulièrement des comités directeurs communs est à encourager. Le PV du dernier CODIR conjoint fait ressortir un souhait de changement et d'approfondissement des synergies : parfait !

Les trois remarques spécifiques, maintenant :

1. *Premièrement, nous saluons la volonté de renforcer les synergies dans le domaine des **marchés publics**. Toutefois, il faut se rappeler que les programmes stratégiques transversaux (les PST) des deux entités – la commune et le CPAS – ne sont pas identiques sur la question des marchés publics. Le PST du CPAS, par exemple, a établi un objectif opérationnel explicite et général (point 7.1.3) qui prévoit d'inclure, chaque fois qu'il échet, « un critère écoresponsable dans la politique d'achat, de travaux et de marchés publics ». Pouvez-vous me confirmer que cet objectif sera bien respecté aussi pour les marchés communs, sinon la procédure de marché commun serait une manière de contourner le PST du CPAS, ce qui n'est évidemment le souhait de personne. Pour nous, les critères prévus par les deux PST doivent être cumulatifs dans le cas des marchés communs.*
2. *Deuxièmement, la synergie intitulée « **pool de logement** » contient le commentaire suivant « l'octroi des logements se fait en coopération avec le CPAS ». De quels logements parlons-nous ? S'il s'agit des logements de la régie foncière, l'octroi d'une grande partie des logements dépend d'une décision du bureau de Régie qui n'a évidemment pas connaissance du dossier CPAS des candidats locataires. Pourriez-vous mieux préciser en quoi consiste donc cette coopération, quelles en sont ses limites et comment éventuellement les dépasser ?*
3. *Enfin, troisièmement, dans le dossier « **ménages accompagnés** », la mise-en-œuvre de la synergie est dite « maîtrisée ». Nos informations permettent de savoir qu'elle est effectivement « opérationnelle ». Par contre, la mise-en-œuvre de la convention relative aux « ménages accompagnés » ne fera l'objet d'un rapport que l'an prochain dans le rapport annuel du CPAS. Ce n'est que sur la base de ce rapport qu'il ne semblerait possible de déterminer si cette synergie est maîtrisée. Seriez-vous d'accord dès lors*

de parler à ce stade dans le rapport des synergies de résultat « opérationnel » plutôt que « maîtrisé » et de prévoir que le rapport de mise-en-œuvre de cette synergie apparaisse aussi dans le prochain rapport annuel de la commune, comme il sera présent dans celui du CPAS, puisqu'il découle d'une convention signée par les deux entités – la commune et le CPAS ? »

Monsieur DIVE parle également des Programmes stratégiques transversaux, qui ne sont pas identiques. Pour le CPAS, il faut inclure un critère éco-responsable dès que possible. Ce sera le cas maintenant pour les marchés conjoints.

Au niveau de l'octroi des logements, il y a un accord du CPAS pour que cela soit la Régie foncière mais le CPAS n'a aucune vue ce ceux-ci. Enfin, pour les ménages accompagnés, y a-t-il une mise en œuvre ?

Madame la Bourgmestre signale qu'au niveau des marchés publics conjoints, les 2 entités doivent s'y retrouver. Elle signale également qu'il faudrait préciser dans le rapport le fait qu'au niveau des logements, cela fonctionne via les logements de transit et d'insertion (D'clic) et que Notre Maison et le CPAS sont des partenaires.

Monsieur le Président ajoute que, pour les ménages accompagnés, la synergie existe depuis 2015 et le retour au niveau des équipes est que cela fonctionne.

Monsieur DUBUISSON trouve que c'est un beau rapport, excepté les tableaux qui sont difficiles à comprendre. Il pense que les différences de perception au niveau des synergies est peut-être dû au manque de réunions.

Monsieur VERTE se pose une question : en quoi le CPAS se sent très dépendant de la Commune ?

Monsieur le Président signale qu'on est souvent dans le cadre d'une commune qui gère et pense que le CPAS profite d'un fournisseur. Il faudrait un travail plus en amont.

La Directrice générale du CPAS signale que dans les synergies principales, notamment au niveau de l'informatique et du service interne de prévention, c'est la Commune qui prend toutes les décisions. Malgré les nombreuses demandes faites par le CPAS, celui-ci ne peut pas participer aux recrutements et décisions. Le CPAS n'est informé que quand la décision a été prise par la Commune et le CPAS n'est là que pour payer. Pour les marchés publics, c'est la même chose. Le CPAS, malgré les nombreuses demandes, ne peut participer ni au cahier spécial des charges ni au choix des soumissionnaires mais ne reçoit la décision que quand elle est prise.

Selon elle, une synergie ce sont les deux entités qui se mettent autour de la table pour décider de ce qui convient à chacun et non une administration qui choisit ce qui lui convient et l'autre qui est obligée de suivre même si la décision ne lui convient pas.

Madame la Bourgmestre signale, qu'effectivement, dans le passé ça s'est produit, mais pour l'avenir c'est parti sur de bonnes bases. Il y a eu une prise de conscience.

Pour Monsieur PIRART, les deux administrations avaient des perceptions différentes, mais ce n'est plus du tout l'optique maintenant. En effet, l'idée serait de travailler davantage dans la collaboration et on va dans la bonne direction. Ce n'est pas encore parfait à 100% mais il y a une amélioration.

Le Directeur général communal ne marque néanmoins pas son accord. En effet, il trouve que d'un côté le CPAS estime ne pas être consulté et de l'autre, la Commune estime faire tout le travail ! Il souligne qu'à l'avenir, il y aura une démarche de collaboration via le Codir conjoint afin de voir les choses positivement. Ainsi les deux institutions collaboreront, tant pour la consultation que la répartition des tâches (par exemple, quand le personnel est absent, malade, qui prend le relais ?)

Monsieur DUBUISSON trouve que la fin du rapport est basée sur un esprit plus positif et suggère la tenue de Codir conjoints plus réguliers. Il demande s'il est possible qu'il y en ait tous les 2 mois, car 2 par an cela lui semble trop peu.

Madame la Bourgmestre souhaite laisser les administrations décider de leur rythme en n'imposant aucun minimum ou maximum. Elle dit également que les institutions n'en tireront que des bénéfices mais aussi la population rixensartoise.

Monsieur LAUWERS signale que jusqu'à présent, les prestations de l'informatique sont facturées au CPAS et qu'il est difficile de parler de synergies car cela reste la Commune qui est prestataire de service. Il demande ce qu'il en est de l'audit informatique et s'il y a eu une transmission au CPAS. Il demande que tous les Conseillers, tant communaux que du CPAS, obtiennent une copie de cet audit.

Monsieur PIRART informe les Conseillers qu'un employé ne peut avoir qu'un et un seul employeur et donc, par conséquent, si la personne dépend de la Commune, elle est mise à disposition du CPAS.

Monsieur HANIN précise qu'une réunion avec les responsables d'IMIO est prévue et que s'il y a bien une synergie qui doit être commune, c'est l'informatique.

Monsieur VERTE a envie d'être positif. Il dit de regarder le service social et D'Clic pour constater qu'il y a d'énormes synergies qui sont possibles et qu'il faut prendre le temps de mettre les choses en place.

Monsieur CHATELLE salue le rapport réalisé par les 2 Directions générales, qui permet de comprendre la difficulté à trouver cette synergie. Il faut maintenant aller de l'avant. Il remercie également pour la transparence et l'honnêteté.

Madame la Bourgmestre clôture la séance à 20h37.

La séance est levée à 20h37

PAR LE CONSEIL

Le Directeur général,

La Bourgmestre - Présidente,

Pierre VENDY.

Patricia LEBON.

PAR LE CONSEIL DU CPAS

La Directrice générale du CPAS

Le Président

Laurence VANDER LINDEN.

Gaëtan PIRART.